

# Périscolaire

À Annemasse, les 24 heures d'enseignement sont réparties sur 4 journées d'école. Le reste du temps, les enfants peuvent être accueillis le matin avant la classe, durant le temps de midi, le soir après 16h30, ainsi que le mercredi. Cette offre d'accueil diversifiée se veut respectueuse du rythme des enfants et en faveur de leur réussite, tout en répondant aux besoins d'organisation des familles.



## Restauration scolaire

Chaque midi, les enfants peuvent être accueillis dans un restaurant scolaire. Ce temps de pause, proposé par la Ville d'Annemasse, permet aux enfants...



## Centres de loisirs du mercredi

Le mercredi en période scolaire, les enfants peuvent être accueillis en centre de loisirs éducatifs. La Ville d'Annemasse prend part au plan "Plan..."



## Accueil périscolaire en CLAE

<https://www.annemasse.fr/demarches/particulier/periscolaire>

Les CLAE sont des centres de loisirs proposés par la Ville d'Annemasse et implantés dans les écoles. Ils peuvent accueillir les enfants âgés de 3 à 6...



**MAIRIE D'ANNEMASSE**  
BP 530  
74107 Annemasse cedex

**HORAIRES :**  
Du Lundi au Vendredi :  
9h > 12h & 13h30 > 17h